

# ACTION URGENTE

## LE PROCÈS DE SEPT BAH'A'IS AJOURNÉ EN IRAN

**Le procès de sept membres de la minorité religieuse baha'i d'Iran a été ajourné le 11 juillet, date à laquelle il devait débiter. Leurs familles ont été informées qu'il n'y aurait pas de procès pour le moment et qu'elles seraient averties en temps voulu. Ces sept personnes pourraient être condamnées à mort si elles sont reconnues coupables des charges retenues contre elles lorsque leur procès aura lieu.**

Parmi les sept baha'is qui doivent être jugés figurent deux femmes (Fariba Kamalabadi Taefi et Mahvash Sabet) et cinq hommes (Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, Saeid Rezaei, Behrouz Tavakkoli et Vahid Tizfahm). Tous sont membres d'un groupe qui gère les affaires religieuses et administratives de la communauté baha'i en Iran. Ils sont détenus à la section 209 de la prison d'Evin, qui dépend du ministère du Renseignement. Six des responsables de ce groupe – Fariba Kamalabadi Taefi, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, Saeid Rezaei, Behrouz Tavakkoli et Vahid Tizfahm – ont été arrêtés après que des agents du ministère du Renseignement ont effectué une descente chez eux le 14 mai 2008. Mahvash Sabet, secrétaire de ce groupe, a été appréhendée le 5 mars 2008. Par le passé, Fariba Kamalabadi Taefi, Behrouz Tavakkoli et Jamaloddin Khanjani avaient déjà été arrêtés en raison de leurs activités en faveur de la communauté baha'i. La religion baha'i n'est pas reconnue par la Constitution iranienne, ce qui signifie que ses membres ne sont pas autorisés à la pratiquer librement.

En mai, les familles de ces sept prisonniers ont été informées qu'ils étaient désormais sous le coup d'une nouvelle accusation, *mofsed fil arz* (« corruption sur terre »), passible de la peine de mort, et qu'une nouvelle date avait été fixée pour leur procès. Ils devaient comparaître le 11 juillet devant la 28<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, où ils auraient probablement été inculpés de *mofsed fil arz*, ainsi que d'« espionnage pour le compte d'Israël », d'« insultes au caractère sacré d'une religion » et de « propagande contre le régime ». Depuis leur arrestation, leurs avocats, contrairement à leurs familles, n'ont jamais été autorisés à leur rendre visite.

Ces sept personnes pourraient être condamnées à mort si elles sont reconnues coupables à l'issue de leur procès, car elles seront probablement inculpées de *mofsed fil arz*, d'« espionnage pour le compte d'Israël », d'« insultes à des valeurs religieuses sacrées » et de « propagande contre le régime ».

Amnesty International continue d'appeler les autorités iraniennes à libérer ces sept personnes immédiatement et sans condition, car elle les considère comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs convictions et de leurs activités pacifiques en faveur de la communauté baha'i.

**Amnesty International continuera de surveiller de près la situation de ces personnes et interviendra de nouveau si nécessaire. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 128/08 (MDE 13/068/2008).

Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/068/2008/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LE PROCÈS DE SEPT BAHA'IS AJOURNÉ EN IRAN

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Iran, l'éventail d'infractions passibles de la peine capitale est extraordinairement large et inclut des chefs d'inculpation formulés dans des termes très vagues, tels que ceux de *mohareb* (« inimitié à l'égard de Dieu ») et de *mofsed fil arz* (« corruption sur terre »), qui sont retenus contre les personnes accusées de résistance armée à l'État, de vol qualifié ou d'espionnage. Ces actes sont considérés comme des crimes contre Dieu et, à ce titre, ne peuvent faire l'objet de grâces. Parmi les infractions pour lesquelles les juges peuvent prononcer la peine de mort figurent celles liées à la sécurité nationale.

La religion baha'i a été fondée il y a environ 150 ans en Iran et s'est répandue depuis lors à travers le monde. Depuis l'avènement de la République islamique d'Iran en 1979, la communauté baha'i est la cible de manœuvres de harcèlement et de persécutions à caractère systématique. Aujourd'hui, la communauté baha'i compte plus de 300 000 membres dans le pays, mais leur religion n'est pas reconnue par la Constitution iranienne, qui admet uniquement l'existence de l'islam, du christianisme, du judaïsme et du zoroastrisme. En Iran, les baha'is sont victimes de lois et règlements discriminatoires qui les empêchent de pratiquer leur religion librement – un droit qui leur est pourtant garanti par l'article 18-1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), traité auquel cet État est partie. Les autorités iraniennes les privent également de l'égalité des droits à l'éducation, au travail et à un niveau de vie décent en limitant leur accès à l'emploi et aux prestations sociales telles que les pensions de retraite. Par ailleurs, ils ne sont pas autorisés à se réunir, à organiser des cérémonies religieuses, ni à pratiquer leur religion collectivement. Depuis l'élection du président Ahmadinejad en 2005, plusieurs dizaines de baha'is ont été arrêtés.

Les baha'is qui vivent en Iran affirment qu'ils soutiennent l'État et nient toute implication dans des actions subversives visant le gouvernement, car celles-ci, disent-ils, seraient contraires à leurs convictions. La communauté baha'i internationale considère que les accusations d'espionnage pour le compte d'Israël portées contre ses membres en Iran depuis de nombreuses années découlent uniquement du fait que le Centre mondial baha'i est situé en Israël.

Informations complémentaires sur l'AU 128/08, MDE 13/077/2009, 20 juillet 2009

